

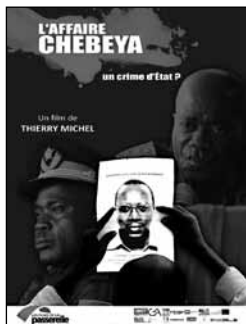
L'Affaire Chebeya, un crime d'Etat ?

Réalisation : **Thierry Michel**

Film, 2011

Durée : 1'30

Sortie en salle le 4 avril 2012



Le 2 juin 2010, à quelques jours du cinquantenaire de l'indépendance de la République démocratique du Congo, Floribert Chebeya, militant congolais des droits de l'Homme, président de La Voix des sans-voix, est retrouvé assassiné dans sa voiture aux environs de Kinshasa. Son chauffeur, Fidèle Bazana, a disparu (son corps n'a toujours pas été retrouvé, ni rendu à sa famille).

La veille, F. Chebeya avait été convoqué par l'inspecteur général de la police, le général Numbi, réputé pour sa dureté dans la répression des manifestations d'opposants. Précisons que F. Chebeya était en train de conduire une enquête sur ce même général. Il envisageait de transmettre un dossier à la justice belge et à la Cour pénale internationale, pour son implication dans la répression sanglante du mouvement Bundu dia Kongo (Bas-Congo).

L'enquête visant à identifier les auteurs de ces assassinats a été bâclée. Des arrestations ont eu lieu, mais quelles garanties lorsque l'on sait que ce sont des policiers qui ont enquêté... sur des policiers, dans un pays miné par la corruption.

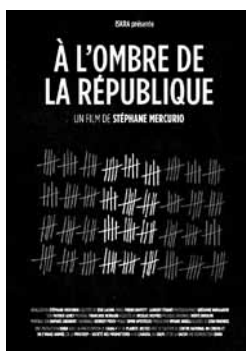
Le procès a quant à lui été filmé huit mois durant par Thierry Michel, au sein de la prison de Makala, devant la Cour militaire. La caméra suit les personnages, laisse parler sons et images. Le procès ressemble un peu à une pièce de théâtre, pleine de non-dits, de silences pesants, de dénégations nerveuses, de regards plus parlants que de discours. Sur le fond, il constitue tout de même une leçon de démocratie, il montre le travail de recherche de la vérité. Le public est nombreux, une quarantaine d'avocats, des journalistes attentifs. Au final le procès a ainsi permis d'apporter quelques réponses, de montrer les tentatives de masquer les faits.

Mais il laisse un goût d'inachevé. Ces prévenus sont-ils de vrais coupables, ou des lampistes ? La justice n'est pas sortie du procès... Celui-ci laisse aussi un goût amer, avec les menaces proférées contre des témoins, les tentatives d'intimidation auxquelles ont dû faire face les familles Chebeya et Bazana (finalement contraintes à l'exil, l'une au Canada, l'autre en France).

Le documentaire de T. Michel a clairement fait apparaître les points forts et les manques de ce procès. Au-delà, il pose des questions universelles sur la défense des droits de l'Homme et l'impunité. Mais servira-t-il de leçon aux tueurs ? Les empêchera-t-il d'assassiner à nouveau ?

Plus d'informations :
www.chebeya-lefilm.com

Catherine Choquet,
membre du comité
de rédaction d'**H&L**



À l'ombre de la République

Réalisation : **Stéphane Mercurio**

Documentaire, 2011

Production / Distribution : Iskra

Durée : 1'40

Sortie en salles le 7 mars 2012

On connaît le travail remarquable que réalise depuis 2008 Jean-Marie Delarue, Contrôleur général des lieux de privation de liberté, notamment par les rapports qu'il publie régulièrement.

On se souvient du film *A côté*, soutenu par la LDH : les prisonniers y étaient omniprésents, même si on ne les voyait jamais. Après ce film, Stéphane Mercurio a souhaité poursuivre sa réflexion sur la privation de liberté. Elle a rencontré le Contrôleur, qui souhaitait faire toute la lumière sur son travail. Cela nous vaut le formidable documentaire *À l'ombre de la République* : la caméra suit J.-M. Delarue, et plusieurs contrôleurs de ses services, dans leurs rencontres avec des prisonniers, mais aussi avec

des personnes enfermées dans les hôpitaux psychiatriques. Il nous montre le travail pointilleux des contrôleurs dans l'examen de lieux d'enfermement, comme la maison d'arrêt de Versailles, la prison de Bourg-en-Bresse, la centrale de l'île de Ré, l'hôpital psychiatrique d'Evreux. Rien ne leur échappe : mesures des cellules, état des sanitaires ; questions sur la nourriture, l'organisation des parloirs, les possibilités de téléphoner, les conditions de travail des détenus mais aussi des surveillants. En dépit du fait que le centre pénitentiaire de Bourg-en-Bresse soit tout neuf et que les détenus soient seuls dans leur cellule, ces derniers le trouvent inhumain : manque de personnel et d'activités, « remplacés » par des médicaments généreusement distribués.

Mais la mission du Contrôleur général de « *veiller à ce que les personnes privées de liberté soient traitées avec humanité et dans le respect de la dignité inhérente à la personne humaine* » conduit celui-ci à poser, aussi, des questions concernant le sens de la peine, sur ce que signifie se réinsérer... Les détenus témoignent : « *Nous avons fait des conneries, c'est normal qu'on paie. Mais, et après ?* » Un détenu de Saint-Martin-de-Ré se confie : arrêté à 18 ans, jeune banlieusard illettré, ne comprenant pas ce qui lui arrive lors de son procès, condamné à la perpétuité, en prison depuis trente ans, il conclut : « *Comment voulez-vous, aujourd'hui, que je me réinsère ?* » Cela illustre avec un réalisme cruel la question que pose la perpétuité réelle.

Si « *Une société se juge à l'état de ses prisons* », le documentaire *À l'ombre de la République* en est un témoin poignant et indispensable.

Maryse Artiguelong,
secrétaire générale
adjoite de la LDH